No 482

Sur Thuenot

Sur la Separation des corps restés dans
la matrice

ACADEMIE NATIONALE DE MÉDECINE
BIBLIOTHÈQUE

ARC 27 d. 107

Lûs 1°. Le 20 juillet 1775

L.

Lûs 2°.

Réflexions et observations qui prouvent qu'on doit accorder la préférence à l'expulsion naturelle de la tête restée seule dans la matrice, sur son extraction avec les instrumens.

Par M. Thevenot

La Chirurgie s'est occupée depuis longtems à perfectionner l'art des accouchemens. De tous les différens moyens imaginés par les auteurs, pour l'extraction de la tête restée seule dans la matrice, aucun ne m'a paru remplir son objet. L'usage des instrumens dans ce cas a toujours été dangereux, même entre les mains des plus habiles, et le crochet qui est celui auquel on a le plus souvent recours doit être absolument proscrit. C'est d'ailleurs l'avis du célèbre Lamotte, ce praticien si recommandable, et ce n'est qu'en appréciant les forces de la nature, que l'art vient à bout d'éloigner l'art lui-même.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

instruit que l'Académie, qui s'occupe toujours à étendre les bornes de la Chirurgie, agitoit dans ses Séances une question aussi importante, j'ai cru pouvoir lui communiquer par écrit des reflexions et des observations dont je lui ai fait part verbalement en 1770.

Si l'on prévoit qu'avec le tems, la nature vienne à bout de chasser la tête de l'enfant, restée seule dans la matrice, sans que cette expulsion naturelle soit précédée et ne paroisse être suivie d'aucun accident fâcheux, il est inhumain en pareil cas de se servir d'instrumens dont l'usage le plus ménagé peut produire des accidens très graves et la mort même.

Cette proposition bien développée doit nécessairement conduire l'accoucheur à proscrire les instrumens, puisqu'il est démontré par l'observation, que les forces de la matrice suffisent toujours pour expulser la tête de l'enfant, restée seule dans sa cavité.

Les accoucheurs connoissent la force contractile de la Matrice; ils savent aussi que cette force active se conserve même au delà de la vie; que les contractions de cet organe suffisent souvent pour expulser le fœtus vivant ou mort (bien certain que l'enfant n'est que passif dans l'accouchement) que ces contractions servent également à expulser les corps contenus dans sa cavité, lors qu'ils n'ont point contracté d'adhérence absolue, comme les polypes utérins &c. Or pour la même raison la matrice peut expulser naturellement les enfans morts ou vivans, les môles, les faux germes, les placenta &c. il sera facile de pressentir comment ce viscère pourra se débarasser naturellement d'une tête restée seule dans sa cavité.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

D'après ce que je viens de dire, il me paroît inutile de rappeler ici la

structure de la matrice, pour prouver cette force contractile qui lui est si naturelle. ceux qui se sont livrés à la pratique des accouchemens, ont plus d'une fois senti sur eux mêmes l'effet de cette force contractile, lorsque les circonstances ont exigé que leurs mains restassent quelque tems dans la matrice; la pression qu'elles y ont éprouvée a été souvent si forte qu'elles en sont restées fatiguées et engourdies pendant très longtems. +

En vain objecteroit on la perte de sang, comme un accident grave et à craindre! La disposition naturelle de la matrice à se contracter, doit rassurer le praticien; puis qu'il sait que par la pression continuelle de ce viscère sur tous les corps contenus dans sa cavité; les parois internes, trouvant un point d'appui solide en se rapprochant sur la tête de l'enfant, et alors les vaisseaux

étant comprimés et resserés, la perte cesse infailliblement.

Feu M. Susos qui connoissoit si bien les fonctions de la matrice, nous disoit que lorsqu'une femme sur le point d'accoucher auroit une perte de sang, il n'y avoit rien de mieux à faire que de percer les membranes pour procurer la sortie des eaux, qu'alors la matrice [illegible] sur elle même immédiatement sur l'enfant [illegible] perte. Nous voyons souvent [illegible] confirmé par la pratique; [illegible] perte qu'on présente comme un accident ne peut avoir des suites fâcheuses dans ces sortes de cas.

Ceux qui faute de patience ont recours aux instrumens se persuadent que le trop long séjour du placenta reste avec la tête, peut donner lieu à des miasmes putrides, nuisibles aux femmes dans la suite de leurs couches; Mais on a à leur

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

+ Voici ce que rapporte la Motte au sujet d'une tête restée dans la matrice.
» Je la tirai pourtant enfin sans pouvoir dire
» Comment. je me trouvai tellement egaré
» que je crus mourir. il n'est pas possible
» de souffrir plus que fit cette femme.

répondre que le séjour du placenta n'est pas assez long pour qu'il puisse acquerir un dégré de putridité si pernicieux; puis que c'est toujours au bout de 24 heures et quelque fois plutôt, que se fait l'expulsion de la tête, et qu'alors le placenta n'est nullement dans un état de putréfaction; il en seroit même affecté, que cela ne porteroit aucun préjudice à la femme, ainsi que je l'ai observé dans le nombre de celles que j'ai eu occasion de secourir en pareil cas.

J'ai vu quelquefois le placenta altéré, mais une fois la tête et l'arrière faix sortis, la suite des couches se passoit dans l'ordre le plus naturel.

Il n'est pas besoin de longs raisonnemens pour prouver les dangers attachés à l'usage des instrumens Surtout de crochet imaginés pour faire l'extraction

de la tête. Le détroit des parties dans
les quelles il faut manoeuvrer, fait sentir
que quelque ménagement, quelque adresse
qu'on employe, on ne peut être garant
des contusions presque inévitables et des
douleurs répétées qui sont une suite de
l'irritation produite par les instrumens. J'ai
constamment éprouvé au contraire que lors
que la tête étoit chassée par les seules
forces de la nature, les suites n'en étoient
jamais fâcheuses, au lieu que les femmes
qui ont été fatiguées par des instrumens,
et notamment par le crochet, ont été
presque toujours les victimes des accidens
qu'ils ont occasionné; Mais si ces femmes
sont echappées aux premiers dangers,
alors elles sont toujours restées incommodées
et même infirmes le reste de leurs jours,
par des points gangreneux qui ont établi
des communication de la Vessie ou Vagin,

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

et du vagin avec le rectum.

Feu M.r Sujas n'étoit point éloigné de penser comme moi sur les dangers qui accompagnent si souvent l'usage des instrumens pour l'extraction de la tête restée dans la matrice.

1.er cm 065. Je me souviens qu'environ deux ans avant la mort de ce praticien célèbre, MM. Gervais, Desvignes et moi fumes mandés en consultation dans le fauxbourg mont-Martre pour la femme d'un boulanger, à qui la tête de l'enfant étoit restée dans la Matrice. Lorsque nous eumes fait plusieurs tentatives pour retirer cette tête, sans en pouvoir venir à bout, cette infortunée expira sous nos yeux, événement sans doute des plus sensibles pour des praticiens amis de l'humanité. M. Sujas nous dit alors qu'il croyoit qu'en pareil cas, on feroit peut-être mieux d'abandonner

cette expulsion à la nature, que de risquer la vie des femmes. Le sentiment de ce praticien éclairé n'étoit alors qu'une conjecture, mais il y a tout lieu de croire que s'il eut vécu plus longtemps, il l'eut donné bientôt pour précepte après l'avoir éprouvé au creuset de l'expérience. M. Deu et mauriceau sont de ce même avis.

2eme obs.

Je fus mandé il y a quelques années, faubourg St Honoré avec feu M. Ruffel pour secourir une femme dont la tête de l'enfant étoit restée dans la matrice. je proposai d'attendre les efforts de la nature pour l'expulsion de cette tête; mon avis ne prévalut pas, mais après deux heures de tentatives inutiles et des plus douloureuses, nous fumes obligés d'abandonner la partie, afin de donner le tems à cette infortunée de reprendre haleine. Cinq à six heures après, ses forces rétablies, de nouvelles douleurs expulsives s'offrirent pour que cette tête sortit seule, ce qui nous prouva

bien clairement que nous aurions mieux fait de n'y point toucher. cette femme mourut néanmoins deux jours après avec les parties naturelles gangrenées. il est bien facile d'en sentir la raison.

3ème obs. Quelques jours après, je fus mandé fauxbourg St. martin pour la femme d'un cocher Fiacre; elle avoit été accouchée par deux Sages-femmes qui par des efforts violens qu'elles avoient fait pour extraire l'enfant, avoient détaché le tronc de la tête restée dans la matrice. je décidai qu'il ne falloit plus y toucher, que cette tête sortiroit d'elle-même; il étoit alors huit heures du soir, et le lendemain sur les dix heures du matin, en rendant un lavement, la tête tomba dans le bassin.

4ème obs. Une autre femme à peu près dans le même tems, proche la porte St. Denis, se trouva également débarassée par les seules forces de la nature, et les suites de couches de ces deux femmes furent

comme à l'ordinaire, sans aucun accident.

5ème obs.

Le 12 juin de cette année 1778, j'ai été appelé chez Mde Ponestier Sage femme rue froid manteau, à minuit pour secourir une femme que l'on venoit d'accoucher, et à qui la tête de l'enfant étoit restée dans la matrice. cette femme étoit petite et malfaite, ayant les jambes très courbées en devant &c. on m'observa que l'enfant avoit presenté la main, que la Sage femme étoit allé chercher les pieds, que le vice du bassin lui avoit presenté de grandes difficultés, que le corps de l'enfant étoit sorti jusqu'au col, qu'il ne fut pas possible de faire sortir la tête, qu'alors cette Sage femme se fit aider par une de ses voisines et par son fils élève de l'hotel dieu, que les efforts multipliés qu'ils firent pour tirer l'enfant ne servirent qu'à séparer le corps d'avec la tête. Je touchai cette femme et ayant senti l'inégalité de la derniere vertèbre du col, je dis à la Sage femme qu'il falloit

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

commettre à la nature l'expulsion de la tête, qu'elle sortiroit seule et que j'en avois beaucoup d'exemples.

Le lendemain les choses étoient à peu près dans le même état. La femme avoit des douleurs semblables à celles qui se manifestent dans l'accouchement, je conseillai un lavement simple, elle le rendit sur une chaise percée dans laquelle j'avois fait mettre de l'eau chaude. bientot après il lui prit une douleur dans laquelle la tête passa suivie du placenta. cette tête étoit restée environ quinze heures. elle étoit molle et allongée, cette allongement et cette mollesse que j'avois deja remarqués dans ce cas, sont toujours une suite du dégorgement qui se fait aussitot par les carotides et les jugulaires, lors que le tronc est séparé de la tête; alors toute la masse cérébrale s'affaise, diminue de volume, toutes les parties contenantes de la tête éprouvent le même changement. le volume du

les vertebrales

Cerveau étant diminué, les os étant rapprochés et affaissés, ils chevaucheront facilement les uns sur les autres, se trouvant comprimés par les parois de la matrice en contraction, et détermineront cette tête à prendre la figure allongée, qui facilite sa sortie.

Un plus grand nombre d'observations n'ajouteroit rien à la certitude physique; que les seuls forces de la nature suffisent pour expulser une tête restée seule dans la matrice, et sur une vingtaine au moins dont j'ai vu l'expulsion naturelle, tout à Paris que dans les environs, il n'est jamais arrivé d'accident fâcheux; les femmes au contraire que l'on a fatiguées par les instrumens et notamment par le crochet sont mortes à la suite de ces opérations, quoique faites par des mains habiles.

Je laisse à l'Académie le soin de publier ce précepte. Son jugement dicté par l'amour de l'humanité proscrira sans doute

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE
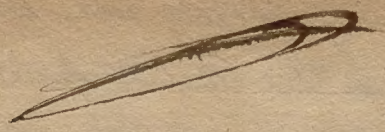
l'usage du crochet et des autres instrumens
que sont trop souvent employés dans les
campagnes pour le malheur des femmes.
Par cette sage précaution, elle ne refusera
pas à la nature des droits au préjudice
de l'art, dont la perfection est d'apprécier avec
exactitude la marche de cette mère commune
dans ses opérations.